

Paris, le 20 septembre 2010



à

Le président

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale,
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
S/c de Madame l'inspectrice d'académie, directrice
des services départementaux de l'éducation nationale
ou Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des
services départementaux de l'éducation nationale

REF. : JMS/JMB/N°158
Contact : ons@education.gouv.fr

OBJET : Déclarations d'accidents.

P. J. : 1 formulaire de saisie.

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes.

L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires. Les données des années précédentes figurent dans le rapport annuel de l'Observatoire rendu public au mois de janvier puis sur son site internet (www.education.gouv.fr/syst/ons/).

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite pour l'année scolaire 2010/2011 dans des conditions identiques.

La saisie des informations se fait directement sur l'application BAOBAC à l'adresse <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>

Si l'école ne possède pas de connexion Internet, je souhaiterais que le formulaire ci-après renseigné soit transmis comme les années précédentes à votre inspection académique, si possible dans les jours qui suivent l'accident. Ce formulaire ne doit pas comporter d'indications nominatives.

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherchera les types d'accidents les plus fréquents de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire 2010/2011 (hors trajet domicile-école).



Jean-Marie SCHLÉRET